

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'assistant administratif Musée Jules Verne et cité des imaginaires H/F à la Direction Générale Culture et Arts dans la Ville (DGCAV)

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la DGCAV, un emploi d'assistant administratif, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Suivi financier, comptable et marchés publics
- Suivi des ressources humaines
- Gestion administrative et secrétariat de la direction Musée Jules Verne et Cité des imaginaires

Décide,

Article 1 : L'emploi d'assistant administratif à la DGCAV est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 373 et au maximum indice brut 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

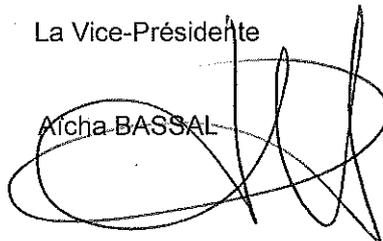
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **26 MARS 2025**

Pour la Présidente

La Vice-Présidente

Aïcha BASSAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned over the printed name 'Aïcha BASSAL'.

mis en ligne le :

31 MARS 2025